



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt, le vingt février**, à **19h00**, le Conseil Municipal de la commune de **LE TORQUESNE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Sylvain MARIE**.

Étaient présents : Sylvain MARIE, Jacques AUBER, Gérard BOURG, Cyril REMEUR, Thérèse GUILLARD, Jeanne GONCALVES, Mauricette HENRI.

Pouvoir : Xavier DUCY donne pouvoir à Mauricette HENRI

Absents : Pierrette LAVAL, Philippe BECQUEMONT

Secrétaire : Jeanne GONCALVES

Date de la convocation : 17 février 2020

---

Monsieur Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents ou représentés, constate qu'ils totalisent 8 voix sur 10 (dont 1 pouvoir), le Conseil Municipal peut délibérer.

### **DÉLIBÉRATION 2020 – 06** : Vote du compte administratif 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Sylvain MARIE, Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019.

Après avoir présenté les restes à réaliser, le compte administratif, les décisions modificatives et les réalisations de l'exercice considéré, Monsieur Le Maire quitte la séance après avoir confié la présidence à Madame Jeanne GONCALVES, aînée des Conseillers Municipaux.

Monsieur Le Maire ne participant ni au débat, ni au vote.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		183 376,04		18 171,15		201 547,19
Opérations de l'exercice	130 181,34	202 723,56	92 175,55	64 041,03	222 356,89	266 764,59
<b>TOTAUX</b>	<b>130 181,34</b>	<b>386 099,60</b>	<b>92 175,55</b>	<b>82 212,18</b>	<b>222 356,89</b>	<b>468 311,78</b>
Résultats de clôture		255 918,26	9 963,37			245 954,89
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>130 181,34</b>	<b>386 099,60</b>	<b>92 175,55</b>	<b>82 212,18</b>	<b>222 356,89</b>	<b>468 311,78</b>
RESULTATS DEFINITIFS		255 918,26	9 963,37			245 954,89

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019. (7 POUR)

## **DÉLIBÉRATION 2020 – 07** : Approbation du compte de gestion 2019

Les résultats du compte de gestion 2019 du Percepteur sont identiques à ceux du compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 du Percepteur (8 POUR)

## **DÉLIBÉRATION 2020 – 08** : Affectation du résultat

Considérant les éléments suivants :

	Résultat CA 2018	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2019	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investissement	18 171,15	- 28 134,52		- 9 963,37
Fonctionnement	195 187,29	72 542,22		255 918,26

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	255 918,26
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	9 963,37
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	245 954,89

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE l'affectation de résultat
- DECLARE toutes les opérations 2019 définitivement closes,
- DECIDE de reprendre sur l'exercice 2020 les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal.

## **DÉLIBÉRATION 2020 – 09** : Vote du taux d'imposition 2020

Les services fiscaux ont communiqué les bases d'imposition pour l'année 2020.  
Il convient de fixer les taux applicables en 2019 pour les impôts locaux directs.

### **RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS**

	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux d'imposition voté 2020	Produits attendus
Taxe d'habitation	454 100	6,04%	27 427
Taxe foncière (bâti)	271 500	14,70%	39 910
Taxe foncière (non bâti)	50 100	24,99%	12 520
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants			<b>79 857</b>

Monsieur Le Maire, compte tenu des augmentations des bases connues propose au membre du Conseil Municipal de maintenir les taux votés en 2019, pour un produit attendu de 79 857 € pour 2020. Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur Le Maire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**DÉLIBÉRATION 2020 – 10** : Vote du budget primitif 2020

Le Conseil Municipal décide :

- Section de fonctionnement : Pas d'évolution
- Section d'Investissement : Investissements retenus

**Budget Primitif 2019**

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
11	Charges générales	162 600,89	70	Produits ventes	950,00
12	Charges du personnel	51 515,00	73	Impôts et taxes	98 500,00
14	Atténuation de produits Intercom	14 965,00	74	dotations et participations	73 100,00
65	Charges courantes	28 225,00	75	Produits gestion courante	1 505,00
68	Charges financières		76	Produits financiers	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	77	Produits exceptionnels	
22	Dépenses imprévues	19 000,00	013	Atténuation de charges	
23	Virement Section Investissement	142 704,00	2	Excédent reporté	245 954,89
<b>Total des dépenses</b>		<b>420 009,89</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>420 009,89</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Dépenses</b>			<b>Recettes</b>		
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions investissement	28 296,00
21	Reste A Réaliser		13	Reste A Réaliser	
21	Immobilisations	191 000,00	10	Dotations, fonds divers	21 000,00
16	Emprunt remboursé		1068	Excédents de fonctionnements	9 963,37
020	Dépenses imprévues	1 000,00	21	Vir. Section Fonctionnement.	142 704,00
01	Déficit reporté	9 963,37	2	Excédent reporté	
<b>Total des dépenses</b>		<b>201 963,37</b>	<b>Total des recettes</b>		<b>201 963,37</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2020 ainsi proposé.

Questions diverses :

Le repas des aînés aura lieu le samedi 28 mars 2020 après une messe célébrée dans notre paroisse à 11h00.

L'ordre du jour est achevé, la séance est terminée à 20h30